





POUVOIR D'ACHAT

La séance de négociations sur le pouvoir d'achat se déroulera ce jeudi 22 septembre. Il faut retenir que cette négociation première sur l'ensemble périmètre du groupe Renault en France!

Lors de cette séance, la CFE-CGC revendiquera les points suivants :

PRIORITÉ N°1:

La revalorisation des salaires à hauteur mini de l'inflation et pour tous les salariés, via une anticipation des NAO 2023.

PRIORITÉ N°2:

Un ensemble de mesures d'un montant minimum de 1000€ pour tous les salariés, quel que soit leur statut et sans impact sur le budget des NAO 2023.

Contact

INTERCENTRE RENAULT API : FR Q10 119 303 Tél: 01 76 84 15 79 Mail: cfecgc.renault@wanadoo.fr

PLATEFORME DE REVENDICATIONS DE LA CFE-CGC



LES REVENDICATIONS CFE-CGC

LA REVALORISATION DES SALAIRES VIA UNE **ANTICIPATION DES NAO 2023**

Pour la CFE-CGC, la réponse adaptée au contexte exceptionnel que nous vivons est une valorisation du salaire fixe, clé de voûte de l'édifice de la rémunération. La base de discussion minimum devra être le résultat de l'inflation 2022 et pour l'ENSEMBLE de la population APR, ETAM et **CADRE**! La rétroactivité des mesures prises sera défendue par la CFE-CGC afin que dès janvier 2023, les salariés voient leur salaire compensé à minima de l'inflation.

1000€ POUR TOUS VIA LA LOI DU 16 AOÛT

La CFE-CGC demandera l'application de cette loi tout en améliorant certaines mesures permettant :

- ➤ D'atteindre un montant global de 1000€ minimum par salariés et payé dans le dernier trimestre 2022.
- Que l'ensemble des salariés, y compris les cadres qui ont été oubliés par cette loi, puissent bénéficier de ces mesures.

De plus, avant la publication des résultats 2022, la CFE-CGC sollicitera le conseil d'administration afin d'obtenir un abondement à titre exceptionnel sur l'intéressement Groupe.





